



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

LOI DU 5 AVRIL 1884 – ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N° DE_2016_041

Séance du 20 décembre 2016

Objet : Vote du budget primitif 2017 par chapitre

Nombre de membres afférents au comité :	Nombre de membres en exercice :	Ayant pris part à la délibération :
19	24	18

L'an deux mille seize et le vingt décembre à 17 h 30

Le Comité Syndical du SMIGIBA, dûment convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Aspremont, sous la Présidence de Monsieur Jacques FRANCOU

Étaient Présents : Jacques FRANCOU, Bernard MATHIEU, Jean-François CONTOZ, Jean-Louis RE, Marcel BAGARD, Jean SCHÜLER, Emile BONNIOT, Marie France DURAND, Florent ARMAND, Roseline MARTINOLLI, Elisabeth GILLIBERT, André GUIEU, Georges LESBROS, Georges ROMEO, Jacques CONIL, Roland MOINIER, Edmond FRANCOU, Robert GARCIN

Présents non votants : Yves GAILLARD

Excusés : Philippe AMIC, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean-Louis REY, Pierre REYNAUD, Claude TRIPODI, Patricia MORHET-RICHAUD

Absents : Jean Paul BELLET, Albert MOULLET, Bernadette SAUDEMONT, Robert TAXIL

Secrétaire de séance : Roseline MARTINOLLI

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant les actions retenues lors du Débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 17 novembre 2016 et les éléments financiers présentés ;

Sur proposition du Président, et après avoir délibéré, le comité syndical :

DÉCIDE :

- **D'approuver** le budget primitif de l'exercice 2017, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **1 307 549,13 Euros**

En dépenses à la somme de : **1 307 549,13 Euros**

- **D'adopter** le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
11	Charges à caractère général	135 945.00 €
12	Charges de personnel, frais assimilés	356 116.50 €
65	Autres charges de gestion courante	14 091.50 €
66	Charges financières	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000.00 €
22	Dépenses imprévues	3 000.00 €
23	Virement à la section d'investissement	20 463.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 148.12 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		702 764.12 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	536 616.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 148.12 €
2	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		702 764.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				
Chapitre	Libellé	RAR	2017	Montant total
20	Immobilisations incorporelles	115 727.47 €	126 560.69 €	242 288.15 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours	26 834.40 €	169 514.34 €	196 348.74 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		166 148.12 €	166 148.12 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		142 561.87 €	462 223.14 €	604 785.01 €

RECETTES				
Chapitre	Libellé	RAR	2017	Montant total
13	Subventions d'investissement	153 850.42 €	243 244.92 €	397 095.33 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		21 078.56 €	21 078.56 €
21	Virement de la section de fonctionnement		20 463.00 €	20 463.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		166 148.12 €	166 148.12 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		153 850.42 €	450 934.59 €	604 785.01 €

Le Président, Jacques FRANCOU

Vote :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Jacques
FRANCOU

Signature numérique
de Jacques FRANCOU
Date : 2017.01.04
14:34:03 +01'00'

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.

Certifie le caractère exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Préfecture, le
et de sa publication le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

LOI DU 5 AVRIL 1884 – ARTICLE 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N° DE_2016_042

Séance du 20 décembre 2016

Objet : Participations financières 2017 des communautés de communes au Smigiba

Nombre de membres afférents au comité :	Nombre de membres en exercice :	Ayant pris part à la délibération :
19	24	18

L'an deux mille seize et le vingt décembre à 17 h 30

Le Comité Syndical du SMIGIBA, dûment convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Aspremont, sous la Présidence de Monsieur Jacques FRANCOU

Étaient Présents : Jacques FRANCOU, Bernard MATHIEU, Jean-François CONTOZ, Jean-Louis RE, Marcel BAGARD, Jean SCHÜLER, Emile BONNIOT, Marie France DURAND, Florent ARMAND, Roseline MARTINOLLI, Elisabeth GILLIBERT, André GUIEU, Georges LESBROS, Georges ROMEO, Jacques CONIL, Roland MOINIER, Edmond FRANCOU, Robert GARCIN

Présents non votants : Yves GAILLARD

Excusés : Philippe AMIC, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean-Louis REY, Pierre REYNAUD, Claude TRIPODI, Patricia MORHET-RICHAUD

Absents : Jean Paul BELLET, Albert MOULLET, Bernadette SAUDEMONT, Robert TAXIL

Secrétaire de séance : Roseline MARTINOLLI

Vu:

- les statuts du syndicat et notamment les articles 13 et 14

Considérant :

- le budget primitif de l'année 2017,
- les valeurs 2016 de potentiel fiscal et de population DGF des membres communiquées par les préfectures compétentes;
- le débat d'orientation budgétaire du 17 novembre 2016 ;
- le programme des opérations du contrat de rivière prévu pour l'année 2017.

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, le comité syndical :

DÉCIDE :

- **D'approuver** les participations financières des communautés des communes pour l'exercice budgétaire 2017:

Participations totales : 125 685,77 €

EPCI	Participations totales 2017
CC Buëch Dévoluy	42 189.22 €
CC Ribiers Val de Méouge	9 031.67 €
CC Serrois	9 487.53 €
CC Laragnais	27 217.50 €
CC Inter Baronnies	6 538.01 €
CC Hautes Baronnies	5 466.50 €
CC Haut Buëch	8 459.00 €
CC Sisteron	16 325.28 €
CC Diois	971.06 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES	125 685.77 €

- **D'approuver** la répartition suivante de ces participations :

Participations au fonctionnement : 100 096 €

La participation au fonctionnement sera sollicitée en un versement à la fin du premier trimestre 2017.

EPCI	Participations fonctionnement 2017
CC Buëch Dévoluy	33 599.45 €
CC Ribiers Val de Méouge	7 192.81 €
CC Serrois	7 555.85 €
CC Laragnais	21 675.99 €
CC Inter Baronnies	5 206.86 €
CC Hautes Baronnies	4 353.51 €
CC Haut Buëch	6 736.74 €
CC Sisteron	13 001.43 €
CC Diois	773.35 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT	100 096.00 €

Participations à l'investissement : 25 589,77 €

La participation à l'investissement sera sollicitée en un versement à la fin du premier trimestre 2017.

EPCI	Participations investissement solidaire 2017
CC Buëch Dévoluy	8 589.77 €
CC Ribiers Val de Méouge	1 838.86 €
CC Serrois	1 931.67 €
CC Laragnais	5 541.51 €
CC Inter Baronnies	1 331.15 €
CC Hautes Baronnies	1 112.99 €
CC Haut Buëch	1 722.26 €
CC Sisteron	3 323.85 €
CC Diois	197.71 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS A L'INVESTISSEMENT	25 589.77 €

Vote :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président, Jacques FRANCOU

**Jacques
FRANCOU** Signature
numérique de
Jacques FRANCOU
Date : 2017.01.17
15:10:39 +01'00'

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.

Certifie le caractère exécutoire par le Président, compte-tenu de la réception en Préfecture, le
et de sa publication le